

LES ACCORDS DE ROME

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le Ministre des Affaires étrangères est créé grand-croix de l'Ordre de Pie IX

A l'occasion de la réception de M. Laval par le Pape, le Saint-Père a fait parvenir à M. Pierre Laval les insignes de grand-croix de l'Ordre de Pie IX, l'une des plus hautes distinctions honorifiques du Saint-Siège. Il est probable que le cardinal-secrétaire d'Etat et le nonce à Paris, Mgr Enrico Maglione, seront, de leur côté, élevés à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

La signature des accords au Palais de Venise

Les accords de Rome ont été signés un peu avant 20 heures au Palais de Venise, dans la salle de la Mappemonde, par MM. Pierre Laval et Mussolini. Voici le texte du communiqué officiel qui a été remis à la presse à 20 h. 30, après la signature des accords :

MM. Mussolini et Pierre Laval ont conclu la négociation franco-italienne en signant des accords relatifs aux intérêts des deux pays en Afrique, et des actes enregistrant la communauté de vues de leurs gouvernements sur des questions d'ordre européen.

Le vote des détenus de la prison de Sarrebrück

Les membres du bureau de vote ambulante qui avaient lundi matin recueilli les suffrages des malades des hôpitaux, frappèrent un peu avant 15 heures, aux portes fortement verrouillées de la prison centrale de Sarrebrück, au lieu dit Lerchestrass (Le champ de l'Alouette) où sont internés environ 400 détenus, dont quelques femmes. Les gendarmes les laissèrent entrer et, avec eux, une note de photographie de la direction de la prison leur ayant permis l'exercice de leur art sous réserve de l'autorisation personnelle des détenus eux-mêmes.

Le bureau ambulante était présidé par M. Ledrup, inspecteur de la commission du plébiscite, de nationalité norvégienne, assisté de deux Sarrois : l'un du Front allemand, l'autre du Front unique. Il opéra en présence et sous le contrôle personnel de M. de Fourtades, inspecteur du plébiscite de la ville de Sarrebrück.

Deux cents détenus ont été appelés à voter, parmi lesquels huit femmes ; les autres à peu près en nombre égal, n'avaient pas droit au vote, soit parce qu'ils ne remplissent pas les conditions de temps et de lieu exigées par l'électoral, soit parce qu'ils ont été privés de leurs droits civils par jugement (Article 9 du règlement du plébiscite).

Le bureau de vote était installé dans l'atelier de reliure. Un photographe ayant photographié, pendant qu'il votait, un jeune détenu malgré son refus, le président du bureau a prescrit l'évacuation de la salle ; l'ordre est immédiatement exécuté et les opérations de vote se sont poursuivies.

Une protestation de l'Association française de la Sarre

Paris, 7 janvier. — L'Association française de la Sarre, vient d'envoyer aux présidents de la Commission de gouvernement et de la Commission de plébiscite, le télégramme suivant :

« L'Association française de la Sarre présente avec indignation auprès des présidents de la Commission de gouvernement et de plébiscite, les propositions de l'Assemblée de Sarrebrück, qui visent à la vente du scrutin, du chef allemand. Cette intervention constitue une pression extérieure sur le corps électoral et une atteinte aux libertés individuelles. Elle appelle nos protestations immédiates et notamment l'interdiction de lire ce document dans les églises sarroises. »

Nous avons pleine confiance dans l'impartialité des fonctionnaires internationaux représentants de l'autorité et gardiens des disciplines géographiques.

Signé : Jacques Bardoux, Membre de l'Institut.

La neutralité du Saint-Siège

Château de Vaticane, 7 janvier. — L'Observateur Romano publie la note de caractère officiel suivante :

« Malgré nos déclarations répétées, des bruits continuent encore à se répandre qui mettent en doute la neutralité et l'impartialité du Saint-Siège dans les questions du plébiscite de la Sarre. »

« Nous tenons donc à répéter encore une fois que ces bruits sont absolument étrangers à toute manifestation faite dans un sens ou dans l'autre et sont uniquement le résultat de fausses nouvelles répandues dans un droit conscience catholique. »

Le Conseil de Cabinet s'est occupé de la réforme de la justice

Paris, 7 janvier. — Les ministres se sont réunis à 17 heures en conseil de Cabinet au Quai d'Orsay, sous la présidence de M. P. E. Flandin.

M. Fernot, garde des Sceaux, a exposé le projet destiné à apporter de profondes modifications dans l'organisation de la justice. Le projet sera définitivement arrêté au cours du Conseil des ministres de mardi.

Une réunion des créanciers de la Société Citroën

Paris, 7 janvier. — Une nouvelle réunion des créanciers de la société Citroën, ayant été-elle un caractère officiel, s'est tenue lundi matin, au Palais de la Mutualité, sur l'initiative du tribunal de commerce de la Seine.

Elle groupait 1.500 créanciers environ et était présidée par M. Pickett, président du tribunal de commerce de la Seine, assisté de M. Poupar, président de Chambre.

M. Oury, vice-président de la Chambre syndicale des fabricants d'accessoires pour automobiles, et M. Meyer, administrateur-délégué d'une entreprise métallurgique, ont été nommés contrôleurs. MM. Mauger, Gatte et Lemaire ont, d'autre part, été nommés définitivement liquidateurs judiciaires.

Thésauris, un jugement interviendra ultérieurement et confirmera ces nominations faites aujourd'hui à l'unanimité. Une longue discussion a été eue en ce qui concerne le chiffre réel du passif. Le bilan arrêté à l'heure actuelle n'est qu'un bilan comptable, susceptible d'avoir dans les jours à venir, de transformations profondes, sur tous les titres de créances ne sont pas réalisables.

Le bilan comptable à la date du 1er octobre, dont les chiffres ont été publiés à cet égard, a été communiqué à l'assemblée ; bilan provisoire, dit-on, c'est pourquoi la demande expresse du président Pickett, sous les titres de créance, accompagnés d'un bordereau sur papier libre, doit être remis, doit être remis dès à présent aux liquidateurs judiciaires ou au syndic du tribunal de commerce.

Le Souverain Pontife a reçu les journalistes français

« Nous bénissons la France, notre chère France »

Château de Vaticane, 7 janvier. — Le Souverain-Pontife a reçu dans l'après-midi les journalistes français, qui ont accompagné à Rome le ministre des Affaires étrangères, au nombre d'une vingtaine.

L'audience a eu lieu dans la salle dite du Petit Trône. Le Saint-Père s'étant avancé parmi les journalistes, a donné à chacun un anneau à baiser et a prononcé l'allocution suivante :

« A tous, nous bienvenues. Nous attachons un grand prix à votre cordiale et filiale visite. Vous êtes venus saluer un vieux prêtre, un vieux père, celui que les fidèles considèrent comme leur père à tous. »

« Vous représentez, vous journalistes, la plus grande puissance dans le monde. On dit souvent que cette puissance est l'opinion ; c'est une erreur, une erreur manifeste, car c'est la presse qui fait l'opinion et la cause est toujours plus puissante que l'opinion. »

« Je sais que vous avez conscience de votre devoir, des devoirs qu'il impose et de ses redoutables responsabilités. Vous êtes les « grands seigneurs de la parole ». Je ne puis mieux faire que de vous répéter le mot fameux du grand Mameau : « La parole est la maîtresse du monde. »

« Nous ne pouvons vous offrir que cette bienvenue et vous souhaiter une œuvre digne de votre noble travail. Les êtres et les choses qui vous sont chers, particulièrement vos familles et tous ceux à qui vous pensez et, par-dessus tout, la France, notre chère France. »

« L'appartement contigu était occupé par un ouvrier retraité de l'arsenal, Louis Guillaume, 63 ans, avec qui, le matin même, M. Hervé avait conversé amicalement. »

Dans la journée, M. Hervé avait invité de ses amis à venir tirer les rois en famille. Ils avaient comme invités, M. Louis Mario, 60 ans, journaliste, propriétaire de l'immeuble et de sa cour à proximité ; sa femme et leur fils Louis, 20 ans.

Vers 16 h. 30, une voisine, M^{me} Quemet, d'origine polonaise, mariée à un ouvrier de l'arsenal et mère d'un jeune enfant, vint chez M. Hervé pour lui dire bonjour, lorsque, dans la cour, il fut surpris, elle aperçut Guillaume qui tenait un revolver dans chaque main.

« Frisée de peur, elle poussa un cri, mais Guillaume lui dit : — Ce n'est pas à vous ni à votre enfant que j'en ai, mais à votre mari. »

Un épouvantable massacre

M^{me} Quemet, prise de peur, s'enfuit néanmoins. Guillaume ouvrit alors la porte du logement de M. Hervé et, sans mot dire, se mit à tirer les douze balles des armes qu'il tenait en main.

A l'exception de M. Hervé père, qui s'était baissé en entendant cliquer le premier projectile, les cinq autres personnes qui étaient avec lui gisaient, baignant dans le sang, atteints les uns à la tête, les autres à la poitrine ou dans le ventre.

Prenant dans sa poche, un troisième revolver, Guillaume continua à tirer au hasard. Puis il disparut.

M. Hervé père sortit en courant et appela au secours.

Les voisins, alertés par les cris et les détonations, arrivèrent. L'un d'eux, M. Célestin Le Goff, 20 ans, chauffeur-livreur, ouvrit la porte du logement de Guillaume et le trouva mort, assis sur une chaise. Il s'était, en effet, tiré dans la tête deux coups de revolver et la mort avait été instantanée.

Le meurtrier possédait six armes. Trois revolvers de l'armée modèle 1892, deux brownings et un revolver à barillet. Dans le logement des Hervé, on palpa dans le sang, les meubles et les murs étaient couverts de larges éclaboussures.

Les blessés gisaient. M. Rio père, qui était le plus grièvement atteint, fut transporté avec ménagement à son domicile, mais il mourut quelques instants plus tard.

Le docteur Roux, conseiller municipal de Lorient, ayant constaté l'état grave de ses quatre autres blessés, les fit transporter à l'hôpital de Lorient. Peu après, M. Hervé fils succomba. Dans le logement du meurtrier on a trouvé un amas hétéroclite d'objets les plus divers, et principalement des brochures et des livraisons à tendances anarchistes.

Crise alcoolique ou drame de la folie ?

On ignore les raisons qui ont armé le bras du meurtrier, mais on peut supposer qu'il s'agit dans un crise alcoolique, car Guillaume, sombre et taciturne, s'était baissé à l'entrée du logement.

M. Hervé, le seul rescapé de cette tragédie, après en avoir retracé les péripéties, ajouta, répondant à une question qu'on lui posait :

« Oui, Guillaume vivait en bons termes avec nous ; il nous paraissait inoffensif ; il était très doux ; il ne se fâchait avec personne ; il ne parlait pas beaucoup, c'est vrai. Je le considérais comme un brave homme et je n'aurais jamais pensé qu'il pouvait accomplir un tel forfait. C'est certainement un coup de folie. »

Une importante affaire de détournements à Dunkerque

La vérification des résultats de récentes inventaires vient de révéler d'importantes détournements d'essence, de pétrole, d'huile et de benzol commis dans les entrepôts dunkerquois de la Société des Concessions de Pétrole, dont le siège social est à Paris.

La police locale a procédé à ce sujet à une enquête, dont les résultats ont été transmis au Parquet.

Il est encore trop tôt pour donner des précisions sur cette affaire. Bornons-nous à dire que les premiers témoignages recueillis confirment la plainte déposée par le directeur général de la société.

Il est établi que des livraisons ont été effectuées dans des conditions plus ou moins irrégulières et que certains clients ont emporté des quantités de beaucoup supérieures à celles qui leur étaient facturées.

Pour les deux dernières années les détournements atteignent, pour les hydrocarbures, un total de 500 tonnes au minimum, représentant une valeur globale d'un million deux cent mille francs.

Les investigations commencées à Dunkerque devront s'étendre dans toute la région du Nord.

La grève dans l'habillement dans la région Nivelloise

Lundi matin, à la Source du Travail, s'est tenue une réunion organisée par les grévistes nivellois de l'industrie de l'habillement et de la confection.

Au cours de cette réunion présidée par M. Blandin, secrétaire du Syndicat des pressiers ont pris la parole MM. Durand, Derynck, Blandin et Leroy. Après discussion, les membres furent d'accord pour envoyer un certain nombre de lettres à ce que les syndicats patronaux et ouvriers soient arrivés à une entente.

On espère que cette entente se réalisera aujourd'hui, au cours d'une réunion mixte qui doit avoir lieu à l'Hôtel de Ville à 11 h.

Un homme est tué par un train à Ronchin

Dimanche matin, le garde-barrière du passage à niveau de Ronchin a trouvé sur la voie le cadavre mutilé d'un ouvrier de la famille habitée Tournaingnais.

L'enquête a établi que Demond était ivre samedi soir. On croit qu'il est tombé sur les rails en traversant le passage à niveau et qu'il s'y est écrasé.

Près de Lorient, dans une crise de folie un homme armé de six revolvers tire sur ses amis qui étaient les rois

DEUX MORTS ET QUATRE MOURANTS

Lorient, 7 janvier. — Un drame étrange s'est déroulé à Kermerch-Lanester, 14 rue Jean-Jaurès, dans un logement habité par M. Hervé, 60 ans, cantonnier en retraite ; sa femme, 55 ans, et ses fils François, 33 ans, ancien quartier-maître infirmier, actuellement en chômage.

L'appartement contigu était occupé par un ouvrier retraité de l'arsenal, Louis Guillaume, 63 ans, avec qui, le matin même, M. Hervé avait conversé amicalement.

Dans la journée, M. Hervé avait invité de ses amis à venir tirer les rois en famille. Ils avaient comme invités, M. Louis Mario, 60 ans, journaliste, propriétaire de l'immeuble et de sa cour à proximité ; sa femme et leur fils Louis, 20 ans.

Vers 16 h. 30, une voisine, M^{me} Quemet, d'origine polonaise, mariée à un ouvrier de l'arsenal et mère d'un jeune enfant, vint chez M. Hervé pour lui dire bonjour, lorsque, dans la cour, il fut surpris, elle aperçut Guillaume qui tenait un revolver dans chaque main.

« Frisée de peur, elle poussa un cri, mais Guillaume lui dit : — Ce n'est pas à vous ni à votre enfant que j'en ai, mais à votre mari. »

Un épouvantable massacre

M^{me} Quemet, prise de peur, s'enfuit néanmoins. Guillaume ouvrit alors la porte du logement de M. Hervé et, sans mot dire, se mit à tirer les douze balles des armes qu'il tenait en main.

A l'exception de M. Hervé père, qui s'était baissé en entendant cliquer le premier projectile, les cinq autres personnes qui étaient avec lui gisaient, baignant dans le sang, atteints les uns à la tête, les autres à la poitrine ou dans le ventre.

Prenant dans sa poche, un troisième revolver, Guillaume continua à tirer au hasard. Puis il disparut.

M. Hervé père sortit en courant et appela au secours.

Les voisins, alertés par les cris et les détonations, arrivèrent. L'un d'eux, M. Célestin Le Goff, 20 ans, chauffeur-livreur, ouvrit la porte du logement de Guillaume et le trouva mort, assis sur une chaise. Il s'était, en effet, tiré dans la tête deux coups de revolver et la mort avait été instantanée.

Le meurtrier possédait six armes. Trois revolvers de l'armée modèle 1892, deux brownings et un revolver à barillet. Dans le logement des Hervé, on palpa dans le sang, les meubles et les murs étaient couverts de larges éclaboussures.

Les blessés gisaient. M. Rio père, qui était le plus grièvement atteint, fut transporté avec ménagement à son domicile, mais il mourut quelques instants plus tard.

Le docteur Roux, conseiller municipal de Lorient, ayant constaté l'état grave de ses quatre autres blessés, les fit transporter à l'hôpital de Lorient. Peu après, M. Hervé fils succomba. Dans le logement du meurtrier on a trouvé un amas hétéroclite d'objets les plus divers, et principalement des brochures et des livraisons à tendances anarchistes.

Crise alcoolique ou drame de la folie ?

On ignore les raisons qui ont armé le bras du meurtrier, mais on peut supposer qu'il s'agit dans un crise alcoolique, car Guillaume, sombre et taciturne, s'était baissé à l'entrée du logement.

M. Hervé, le seul rescapé de cette tragédie, après en avoir retracé les péripéties, ajouta, répondant à une question qu'on lui posait :

« Oui, Guillaume vivait en bons termes avec nous ; il nous paraissait inoffensif ; il était très doux ; il ne se fâchait avec personne ; il ne parlait pas beaucoup, c'est vrai. Je le considérais comme un brave homme et je n'aurais jamais pensé qu'il pouvait accomplir un tel forfait. C'est certainement un coup de folie. »

Une importante affaire de détournements à Dunkerque

La vérification des résultats de récentes inventaires vient de révéler d'importantes détournements d'essence, de pétrole, d'huile et de benzol commis dans les entrepôts dunkerquois de la Société des Concessions de Pétrole, dont le siège social est à Paris.

La police locale a procédé à ce sujet à une enquête, dont les résultats ont été transmis au Parquet.

Il est encore trop tôt pour donner des précisions sur cette affaire. Bornons-nous à dire que les premiers témoignages recueillis confirment la plainte déposée par le directeur général de la société.

Il est établi que des livraisons ont été effectuées dans des conditions plus ou moins irrégulières et que certains clients ont emporté des quantités de beaucoup supérieures à celles qui leur étaient facturées.

Pour les deux dernières années les détournements atteignent, pour les hydrocarbures, un total de 500 tonnes au minimum, représentant une valeur globale d'un million deux cent mille francs.

Les investigations commencées à Dunkerque devront s'étendre dans toute la région du Nord.

La grève dans l'habillement dans la région Nivelloise

Lundi matin, à la Source du Travail, s'est tenue une réunion organisée par les grévistes nivellois de l'industrie de l'habillement et de la confection.

Au cours de cette réunion présidée par M. Blandin, secrétaire du Syndicat des pressiers ont pris la parole MM. Durand, Derynck, Blandin et Leroy. Après discussion, les membres furent d'accord pour envoyer un certain nombre de lettres à ce que les syndicats patronaux et ouvriers soient arrivés à une entente.

On espère que cette entente se réalisera aujourd'hui, au cours d'une réunion mixte qui doit avoir lieu à l'Hôtel de Ville à 11 h.

Un homme est tué par un train à Ronchin

Dimanche matin, le garde-barrière du passage à niveau de Ronchin a trouvé sur la voie le cadavre mutilé d'un ouvrier de la famille habitée Tournaingnais.

L'enquête a établi que Demond était ivre samedi soir. On croit qu'il est tombé sur les rails en traversant le passage à niveau et qu'il s'y est écrasé.

Echos Dernière Heure

Franchise

Dernièrement, un de nos romanciers connus pour son esprit caustique était en visite chez ses amis. Il dut subir l'audition de l'enfant de la maison — un prodige aux yeux des parents — qui racontait péniblement un violon.

« Quand l'enfant fut terminé, la mère du jeune musicien demanda son avis à l'écrivain, qui, de son air le plus aimable, répondit : — Madame, votre enfant me rappelle Faderewski ! »

— Faderewski? Mais il ne joue pas du violon !

— Votre fils non plus, chère madame... »

La conductrice novice

Cette jeune femme, qui est d'allures comtesse, a depuis fort peu de temps passé son permis de conduire.

Il y a quelques jours elle se perfectionnait au Bois, quand, à un croisement, un agent leva son bâton blanc pour la faire arrêter, mais elle s'affola et appuya sur l'accélérateur ; effrayé, l'agent fit un bond de côté ; au même moment, un coup de volant malencontreux la fit se diriger droit sur le malheureux représentant de l'autorité, qui n'eut que le temps de faire un autre bond. Enfin, la conductrice réussit à stopper.

Près de verbaliser, l'agent se dirigea vers elle, mais, avec un sourire désarmant, elle le regarda et lui dit :

— Oh! comme vous m'avez fait peur !

Film d'épouvante

Le danger que présentent les chauffeurs en état d'ivresse préoccupe fort les autorités de la Seine-Inférieure.

Elles admettent cependant que ces détestables délinquants peuvent être susceptibles d'éducation.

A titre d'expérience, un certain nombre d'ivres (parmi lesquels plusieurs femmes) furent récemment jugés « un bloc ».

Au cours des débats, et immédiatement avant le prononcé des sentences, on les fit passer dans une salle obscure où, sans avertissement préalable, on projeta pour eux une série de films appartenant à la police et représentant des accidents d'auto : accidents filmés pendant des courses, reconstructions, et surtout une épouvantable série de photos de cadavres : enfants écrasés, conducteurs jetés dans leurs voitures, comme il vient d'advenir en Touraine, chauffeurs carbonisés au volant, etc.

Plusieurs femmes s'évanouirent. Le plupart des inculpés sortirent hagards et tremblants.

La leçon servira-t-elle ?

La veine

Le train va partir. Un voyageur court, monte, suivi de trois autres. Soudain d'un bond il redescend : il a oublié une valise sur le quai. Il court. Trop tard. Le train part. Le train est parti.

« Vos amis ont eu plus de veine que vous observe philosophiquement un employé. Il s'en vont et vous restez. »

« Je ne sais pas s'ils appellent ça de la veine, car c'est moi qui partais ! Ils étaient simplement venus m'accompagner au train. »

Cadeaux !...

« Mais c'est la boîte à gâteaux qu'a donnée à la cuisinière Irma la dernière !... »

« Oui... c'est curieux... c'est l'œuf de Henri qui nous l'avait... »

Les premières neiges dans le Boulonnais

Au cours de la nuit de dimanche à lundi et lundi matin, la neige est tombée à Boulogne et la région.

C'est la première fois qu'on voyait la neige au cours de cet hiver pluvieux et humide.

Menacé d'expulsion, le concierge de la mairie d'Arques enferme la garde champêtre et l'huissier

Concierge à l'Hôtel de Ville d'Arques et remercié depuis quelque temps, Florent Cuvelier, 27 ans, ne prétendait pas quitter les locaux qu'il occupait à la mairie.

Le garde champêtre et un huissier de Saint-Omer se présentèrent donc hier à la mairie, mais Cuvelier, après les avoir menacés, les enferma dans les locaux de l'immeuble.

Le garde champêtre et l'huissier durent briser un carreau et demander à des passants de téléphoner à la gendarmerie.

Un piéton est renversé par une auto à Ivry

Lundi matin, M. Charles Bourlet, cultivateur, adjoint au maire de Naves, marchait sur la route nationale de Cambrai à Valenciennes, précédant un chariot traîné par un cheval, et fut renversé par l'auto de M. Richard, cultivateur à Torquequenne.

M. Bourlet, qui a été transporté dans une clinique de Cambrai, a la cuisse droite fracturée.

Un enfant de Boulogne meurt après avoir bu du thé bouillant

Ayant bu du thé bouillant, le jeune Robert Croquillou, 3 ans, dont les parents demeurent 72, rue de Sarre-Bucaille à Boulogne, a dû être transporté d'urgence à l'hôpital, présentant un chariot traîné par un cheval, et fut renversé par l'auto de M. Richard, cultivateur à Torquequenne.

M. Bourlet, qui a été transporté dans une clinique de Cambrai, a la cuisse droite fracturée.

Une femme de Lottinghem qui avait blessé gravement son mari d'un coup de fusil est condamnée à trois mois de prison avec sursis

Le Tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer a condamné, hier lundi, à trois mois de prison avec sursis pour coups et blessures, M^{me} Soappe, née Hélène Traupin, âgée de 33 ans, qui le 24 septembre dernier, à Lottinghem, blessa gravement son mari d'un coup de fusil. M^{me} Soappe avait blessé sa femme et ses trois enfants d'un coup de fusil, dans lequel il voulait tuer son amie, une jeune fille de la localité.

Une catastrophe de chemin de fer en Russie

Moscou, 17 janvier. — Une catastrophe de chemin de fer s'est produite dimanche à 3 h. 30 du matin, à 218 kilomètres de Léningrad sur la ligne qui relie Pouchkine à Moscou. Un train composé de six voitures et d'un rapide transporté le rapide Léningrad-Tiflis. Plusieurs wagons ont été mis en pièces et trois d'entre eux ont été pris feu. Le nombre des victimes est très élevé, le chiffre de l'accident n'est pas pu être établi.

« Un éboulement s'est produit dans la mine de charbon du Tzar de Saratov du Sud : cinq mineurs ont été tués et six ont été blessés grièvement. »

« Les ventes de la semaine qui ont été effectuées sur animaux primés au concours annuel de la race bovine charolaise ont marqué une baisse de 10 % par rapport aux cours de 1934 à 1935. »

COTONS

LIVERPOOL, 7 janvier.

Importations, 100 ; Américains, balles 2 ; Pérou, balles 2 ; Egyptien, balles 2-4.

	Non-Côtes	Non-Yuk
Disponible	12.70	12.50
Janvier	12.80	12.40
Février	12.80	12.40
Mars	12.80	12.40
Avril	12.80	12.40
Mai	12.80	12.40
Juin	12.80	12.40
Juillet	12.80	12.40
Août	12.80	12.40
Septembre	12.80	12.40
Octobre	12.80	12.40
Novembre	12.80	12.40
Décembre	12.80	12.40

« Aux ports du Pérou, 9,000 ; aux ports du Pérou, 9,000 ; aux ports du Pérou, 9,000. »

« Expéditions. — Pour la Grande-Bretagne, 4,000 ; France et Continent, 16,000 ; Japon et Chine, nulles. »

CHANGES A L'ETRANGER

London : sur Paris, 74.15 ; sur Bruxelles, 208.10 ; sur Amsterdam, 208.10 ; sur New-York, 1/4, 8 1/2.